

C.R. DES LITIGES – RELEVÉ DE DÉCISIONS REUNION DU 12 OCTOBRE 2017

PAGE 1/2

Au Pôle de gestion du Bouscat

Présents : MM. Dominique Cassagnau (président), Jacques Preghenella, Jean-Pierre Soulé.

Excusés : Mme Christiane Founaou, Roger Gault, Patrick Estampe, Paul Pouget et Illidio Ribeiro Ferreira.

Assiste : M. Vincent Macaud, administratif.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 80 euros.

Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Art. 30.3 des R.G. de la Ligue).

Limoges Roussillon 1 / Oradour V/Roc/Ser 1 – U19 Régional 2, poule B du 16 septembre 2017 – Match n°19867704 :

Match non joué.

Match perdu par pénalité à l'équipe de Limoges Roussillon 1.

Echiré St Gelais As 1 / Thouars Foot 79 1 – Gambardella Crédit Agricole du 24 septembre 2017 – Match n°20003636 :

Réclamation d'après-match.

Résultat confirmé.

Bruilhois Gj 47 1 / Boé Bon Rencontre E 1 – U19 Régional 2, poule B du 16 septembre 2017 – Match n°19487034 :

Match arrêté.

Match à rejouer.

Les frais de déplacement de l'arbitre sont à la charge de la Ligue.

Dossier transmis à la CR de l'Arbitrage.

Bressuire Fc 1 / Nueillaubiers Fc 1 – U19 Régional 2, poule D du 17 septembre 2017 – Match n°19867797 :

Match perdu.

Match perdu par pénalité à l'équipe du Fc Bressuire 1.

Cognac Football Ua 1 / Angoulême Leroy Cs 1 – U18 Régional 1 du 23 septembre 2017 – Match n°19487220 :

Réclamation d'après-match.

Demande un rapport aux deux éducateurs pour sa prochaine réunion.

Poitiers Trois Cités Es 1 / U.S. Beaune Les Mines 1 – U18 Régional 2, poule B du 30 septembre 2017 – Match n°19487404 :

Réserve d'avant-match.

Résultat confirmé.



La Bastidienne Sc 1 / Stade Mont./Es Mont 1 – Chpt U14-U17F □ 8, poule A du 30 septembre 2017 – Match n°19991343 :

Match arrêté.

Match perdu par pénalité à l'équipe du Sc La Bastidienne 1.

Le Président de séance
Dominique Cassagnau